

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AVERNES CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

L'an 2026, le quinze du mois de juin, les membres du Conseil Municipal de la commune nouvelle d'Avernes, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Pasternak Nicolas, Maire.

Présents : Mesdames Bernard Aurélie, Caillie Mireille, Dubourdonnay Léa, Erialc Rebecca, Jaubert Laetitia, Laignier Dominique, Noblia Chrystelle, Perrenot Florence, Sénéchal Annabelle, et Messieurs Bailleux Daniel, Bailly Quentin, Delhorbe Rolland, Leboeuf Marc, Lerdu Joris, Lopez Christian, Pasternak Nicolas, et Soulier Grégory

Absents excusés : Monsieur Breuvart Hugues donne pouvoir à Monsieur Delhorbe Rolland et Monsieur Bily Morgan donne pouvoir à Madame Bernard Aurélie.

Madame Dumesnil Marie, secrétaire générale assistait également au conseil municipal.

Madame Noblia Chrystelle a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d’Affichage : 9 juin 2026

Présents : 17 Représentés : 2 Votants : 19

Délibération N° 2026 – 20

Objet : Rapport partiel de la délibération n° 2026-06 du 30 mars 2026 portant désignation des délégués au sein de différents syndicats

Vu la délibération n° 2026-06 du 30 mars 2026 portant désignation des délégués au sein de différents syndicats ;

Considérant qu'après examen par les services du contrôle de légalité de la Préfecture du Val-d'Oise, il est apparu que la commune n'était pas compétente pour procéder à la désignation de représentants au sein des organismes suivants :

- SMIRTOM ;
- SIAA ;
- SMSO ;
- SMOVON ;
- CCVC ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1 : De rapporter les dispositions de la délibération n° 2026-06 du 30 mars 2026 relatives à la désignation des représentants de la commune au sein du SMIRTOM, du Conservatoire du Vexin, du SIAA, du SMSO, du SMOVON et de la CCVC.

Article 2 : Les autres dispositions de la délibération n° 2026-06 demeurent inchangées.

Ainsi délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise
dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur
Acte rendu exécutoire après
Transmission en sous-préfecture le :19/06/2026

Le Maire
Nicolas Pasternak

Accusé de réception en préfecture
095-200076446-20260615-2026-201-DE
Date de réception préfecture : 19/06/2026





Accusé de réception en préfecture
095-200076446-20260615-2026-20-DE
Date de réception préfecture : 19/06/2026